Nations Unies E/ICEF/2015/11

Conseil économique et social

Distr. générale
19 juin 2015
Français
Original : anglais

Fonds des Nations Unies pour l'enfance
Conseil d'administration

Recueil des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2015

Décision		*Page*
	Session annuelle, du 16 au 18 juin 2015	
2015/7	Rapport annuel du Directeur général de l'UNICEF: exécution et résultats obtenus en 2014, notamment rapport sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet	2
2015/8	Descriptifs de programme de pays	2
2015/9	Prorogations de programmes de pays en cours	3
2015/10	Rapports d'évaluation, vues de l'Administration et suite donnée par l'Administration	3
2015/11	Audit interne et investigations	4

15-10144X (F)

Merci de recycler

2015/7
Rapport annuel du Directeur général de l'UNICEF: exécution et résultats obtenus en 2014, notamment rapport sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* du rapport annuel du Directeur général de l'UNICEF : exécution et résultats obtenus en 2014, notamment rapport sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet (E/ICEF/2015/5 et E/ICEF/2015/5/Add.1);

2. *Décide* de transmettre le rapport susmentionné au Conseil économique et social, assorti des observations et des orientations que les délégations auront formulées à la session en cours;

3. *Prie* l'UNICEF de mettre, pour l'avenir, les rapports annuels du Directeur général en relation avec le cadre intégré de résultats et de ressources, et demande à l'UNICEF de mettre en place, en consultation avec les membres du Conseil d'administration, un tableau de bord des résultats en matière de développement et de performance institutionnelle;

4. *Prie également* l'UNICEF d'introduire, dans le compendium des données, des données ventilées par groupes de pays.

Session annuelle
18 juin 2015

2015/8
Descriptifs de programme de pays

Le Conseil d'administration

1. *Note* que les descriptifs de programme de pays, y compris les budgets indicatifs globaux, pour l'Arménie, l'Ouganda, le Turkménistan et le Zimbabwe (E/ICEF/2015/P/L.7-E/ICEF/2015/P/L.10), ont été mis à la disposition des États Membres pour commentaires et contributions du 23 mars au 10 avril 2015, conformément à sa décision 2014/1 sur la modification des procédures d'examen et d'approbation des descriptifs de programme de pays;

2. *Approuve*, selon la procédure d'approbation tacite et conformément à sa décision 2014/1, les descriptifs de programme de pays, y compris les budgets indicatifs globaux, pour l'Arménie, l'Ouganda, le Turkménistan et le Zimbabwe (E/ICEF/2015/P/L.7-E/ICEF/2015/P/L.10).

Session annuelle
17 juin 2015

2015/9
Prorogations de programmes de pays en cours

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de la première prorogation, pour un an, des programmes de pays pour le Burkina Faso, le Mozambique, la Somalie et le Yémen, prorogation qui a été approuvée par le Directeur général, comme indiqué au tableau 1 du document portant la cote E/ICEF/2015/P/L.11;

2. *Approuve* la prorogation, pour un an, du programme de pays pour la Côte d'Ivoire, après une prorogation de deux ans, et la deuxième prorogation, pour un an, des programmes de pays pour le Liban et la Libye, comme indiqué au tableau 2 du document portant la cote E/ICEF/2015/P/L.11.

Session annuelle
18 juin 2015

2015/10
Rapports d'évaluation, vues de l'Administration et suite donnée par l'Administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* du rapport annuel de 2014 sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF (E/ICEF/2015/10) et des vues de l'Administration(E/ICEF/2015/EB/1);

2. *Se félicite* des progrès régulièrement accomplis pour renforcer la fonction d'évaluation, conformément à la politique d'évaluation révisée de l'UNICEF (E/ICEF/2013/14);

3. *Constate avec préoccupation* que la mise en œuvre du plan des évaluations thématiques mondiales pour la période 2014-2017 (E/ICEF/2014/3), gérée par le Bureau de l'évaluation, a pris du retard, tout en remerciant le Bureau d'avoir entrepris un certain nombre d'évaluations qui n'étaient pas prévues dans le plan, notamment plusieurs évaluations d'urgence de l'action humanitaire menée par l'UNICEF;

4. À cet égard, *prie* l'UNICEF de revoir le plan des évaluations thématiques mondiales, en tenant compte des priorités nouvelles, et de le lui présenter, pour information, à sa première session ordinaire de 2016;

5. *Constate* qu'en 2013, la participation des acteurs aux évaluations s'est raréfiée, et prie l'UNICEF d'analyser cette tendance dans un de ses futurs rapports annuels sur la fonction d'évaluation;

6. *Exhorte* l'UNICEF à accélérer la réalisation de l'objectif consistant à affecter à l'évaluation 1 % au moins de l'ensemble de ses dépenses liées aux programmes, conformément à la politique d'évaluation révisée du Fonds, tout en prenant acte des progrès accomplis sur cette voie;

7. *Prie* l'UNICEF, lors de l'élaboration de l'examen à mi-parcours du plan stratégique pour 2014-2017, d'exploiter pleinement les données factuelles et les enseignements présentés dans les rapports d'évaluation récents;

8. *Prend acte avec satisfaction* des progrès accomplis ces dernières années pour déterminer la suite donnée par l'Administration en termes d'évaluations, et engage l'UNICEF à accélérer la mise en œuvre des actions concertées, à renforcer son système de suivi d'une telle mise en œuvre et à rendre compte, dans le rapport annuel sur la fonction d'évaluation, des progrès en la matière;

9. *Prend également acte avec satisfaction* de la qualité du rapport intitulé « Évaluation formative du Système de suivi des résultats pour l'équité » et engage l'Administration à tirer pleinement parti, sans tarder, des enseignements et des recommandations figurant dans le rapport;

10. *Demande* à l'UNICEF d'inviter le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation à prendre ses dispositions en vue d'entamer, en 2016, un examen par les pairs de la fonction d'évaluation de l'UNICEF, tel que proposé dans la politique d'évaluation révisée.

Session annuelle
18 juin 2015

2015/11
Audit interne et investigations

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel que lui a soumis le Bureau de l'audit interne et des investigations pour 2014 (E/ICEF/2015/AB/L.2), de la réponse de l'administration (E/ICEF/2014/AB/L.3) et du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit de l'UNICEF pour 2014;

2. *Prie* le Bureau de l'audit interne et des investigations de faire figurer les éléments ci-après dans ses futurs rapports annuels :

a) Un avis, établi compte tenu de la portée des travaux entrepris, qui portera sur la qualité et l'efficacité de la structure de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'UNICEF;

b) Une présentation concise des travaux menés pour établir l'avis et des critères retenus;

c) Une déclaration de conformité aux normes d'audit interne adoptées par l'UNICEF;

d) Un point de vue sur la question de savoir si les ressources allouées sont adaptées aux besoins, suffisantes et employées de façon à ce que l'audit interne ait la portée recherchée.

Session annuelle
18 juin 2015